

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DJS 221 Subvention (2.000 euros) et convention d'objectifs annuelle, au titre de la jeunesse, avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France.

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et la signature d'une convention avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France, 82, avenue Denfert Rochereau (14e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs annuelle dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France, 82, avenue Denfert Rochereau (14e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France (19670) pour son action "Initiation à l'animation scientifique auprès des jeunes" (2018-06527).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO